21CROISSANTS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1 000 euros

Siège social : 7 RUE DES BROSSES 25000 BESANCON

797 460 417 RCS BESANCON

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26 août 2026

Le 26 août 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Jean-Michel GARNIER, associé unique de la société 21CROISSANTS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 7 RUE DES BROSSES 25000 BESANCON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 797 460 417, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours, débutant le 1er octobre 2025, sera clos le 31 décembre 2026.

Deuxième décision

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts relatif à l'exercice social, qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 6 — EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année."

Le reste de l'article reste sans changement.

Troisième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l’associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Jean-Michel GARNIER

